

MAIRIE
de
SAINTE-CROIX

COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2017

6 conseillers sont présents
exc. Roger FRIDERICH

Début de séance à 20 h
Secrétaire de séance : Josiane BROCAUD

Approbation du dernier compte rendu du Conseil Municipal du 10 février 2017 après précision de la désapprobation de Nadine MONGE, Maryvonne COLAO et Stéphane ARCHINARD qui disent que certaines choses peuvent être dites mais pas écrites et qui laisserait penser que seuls 2 personnes s'investissent.

« Josiane Brocaud signale qu'elle a pu prendre une place aux côtés de Claude Poncet et que ses initiatives ont toujours été bien accueillies. Claude Poncet sait déléguer les tâches et attend de tous une plus grande implication. Stéphane Archinard a été très présent durant les travaux mais son activité professionnelle ne lui laisse pas plus de temps disponible. Il souhaite aider Claude Poncet de son mieux. Roger pense qu'il ne sert à rien et parle de démissionner.

Les autres écoutent »

1 -Délibération pour réajustement de l'indemnité des élus suite à l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique (décision de l'état)

L'indice passe de 1015 à 1022 puis 1027 au 1^{er} janvier 2018

6 VOIX POUR

2 -Délibération CCD

Convention fibre optique :

Pour payer en 2022 11550 €, une somme de 2000 € / an sera budgétisé chaque année il faut un référent ; Thomas ACHARD se propose

6 VOIX POUR

SISEMA remplacement ou renfort du secrétariat :

Un service de secrétariat est mutualisé. Il sera facturé aux communes qui feront appel à ce service.

6 VOIX POUR

Convention de partenariat 2017 pour le CLSH (centre de loisirs sans hébergement)

Au vu du budget prévisionnel présenté qui montre un déficit de 859,90 €, la CCD nous accorde une subvention de 1000 € pour 2017 pour équilibrer le budget. Cette convention peut bénéficier d'un avenant si le centre de loisirs du mercredi voit la fréquentation augmenter. Pour signer cette convention :

6 VOIX POUR

3 -Délibération pour devis CITELUM pour éclairage public

Déjà faite voir CR de février 2017

4 -Délibération pour subventions aux associations, budget principal 2017

Voyage scolaire pour Thomas scolarisé en primaire à Die : 50 € / enfant

6 VOIX POUR

Association Vivre A Domicile : 313 €

4 VOIX POUR (Nadine MONGE s'abstient et Josiane BROCAUD qui fait partie du bureau de cette association ne peut pas voter)

Val De Quint : avance de frais pour la feuille de quint :162,27 €

5 VOIX POUR (Nadine MONGE qui fait partie du bureau de cette association ne peut pas voter)

Toutes les autres demandes, comme l'année passée sont refusées à l'unanimité

Information les conseillers sont invités le 23 mars 2017 à 13 H 30 pour la préparation des budgets. Mme BOUAN Trésorière du Centre des Finances Publiques de DIE sera présente.

Information la subvention demandée à Mr MARITON n'a pu aboutir faute de financement disponible.

Information : Pour le schéma directeur de l'eau potable, Mr GRENIER a donné un devis « large ». Avec les 80 % de subventions, la part communal reste à 6000 €

Information sur le conseil d'école : Débat au sujet des objectifs des TAP (temps activités périscolaires). Ces temps se passent très bien dans le respect de tous et vers des actions citoyennes. Tous les enfants y participent bien que ce ne soit pas obligatoires. Ces temps restent gratuits pour les familles et sont animés par Stéphanie et nouvellement Coralie qui remplace Yamna. Un voyage de 4 jours à Valdrôme est prévu fin mai. Les effectifs risquent d'atteindre 20 enfants à la rentrée prochaine. (un compte rendu sera fait par Christian, le maître des écoles)

Bilan sur l'accueil de « bleu hamac » à Ste-Croix. Bilan positif, voir l'évaluation envoyée par les animatrices de l'ESCDD (espace social du diois)

Lettre reçue des catholiques de Ste-Croix : ils demandent à récupérer l'église pour leur culte. Nous leur répondrons après renseignements pris auprès des personnes habilitées.

Demande des protestants d'utiliser la salle communale pour leur culte : compte tenu de la loi du 9 décembre 1905 sur la séparation de l'église et de l'état, il semble interdit d'accueillir un culte dans un lieu communal. Nous demanderons confirmation à la Sous Préfecture de DIE.

Séance levée à 22 h 40